

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-18

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 01
Votants : 11

L'an deux mil dix neuf
Le 14 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 08 mars 2019

OBJET : DELEGATION CONSENTIE EN MATIERE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Arnaud DUCCELLIER-FAUVY

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22 alinéa 26) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire l'autorisation de demander l'attribution de subventions à l'Etat ou autres Collectivités dans les conditions qu'il doit fixer.

La délibération n° 2014-14 en date du 28 mars 2014 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal est complétée ainsi :

Dans un souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'autoriser le Maire à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire